

# Mesures de soutien aux entreprises

Mesures de soutien immédiates aux entreprises

[Les informations des services de l'État en Dordogne](#)

Dispositifs de :

## [La Région](#)

[entreprises-covid19@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:entreprises-covid19@nouvelle-aquitaine.fr) et un numéro unique

**05 57 57 55 88**

pour l'information des entreprises touchées par le Covid-19.

## [La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dordogne](#)

Pour faire face aux conséquences économiques de l'épidémie de Coronavirus, le réseau des CCI soutient et aide les entreprises aux côtés des services de la Région et de l'état.

**Tel 05 53 35 80 80**

[relationclient@dordogne.cci.fr](mailto:relationclient@dordogne.cci.fr)

[Synthèse de l'ensemble des mesures mobilisables sur le site de la CCI](#)

## [La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Dordogne](#)



Afin de soutenir au mieux les artisans face à cette crise, différentes actions ont été mises en place :

- Une **cellule d'écoute, de conseil et d'accompagnement** à l'obtention des aides, composée de 13 conseillers spécialement formés, a vu le jour pour orienter au mieux les entreprises en proie aux difficultés économiques. Trois façons de contacter cette cellule existent : le standard de la CMAI où une permanence est assurée, une adresse mail dédiée ([soutien-covid19@cm24.fr](mailto:soutien-covid19@cm24.fr)) ou un formulaire à remplir en ligne [artisanat24.com](http://artisanat24.com) pour être rappelé par les agents. Plus de 4 500 contacts ont ainsi pu être établis depuis le 16 mars, soit environ 35 % de nos ressortissants.

Dispositifs d'aide : conditions de mise en œuvre du chômage partiel, conditions de report des charges sociales, besoins de trésorerie, demandes d'accompagnement pour réaliser les démarches de demande d'aides, conditions d'éligibilité aux différents dispositifs, conditions de reprise de l'activité, questions sur les apprentis...

- Pour **aider ceux qui poursuivent leur activité** à se signaler, une **carte interactive en ligne** recense les artisans en activité sur le département, grâce à une inscription via un formulaire. Cette carte (ainsi que le

- formulaire d'inscription) est disponible sur [le site](#)
- Une **bourse d'entraide** est proposée via le site internet de la CMAI 24 invitant les artisans qui ont des besoins à les faire connaître, ainsi que ceux qui proposent produits ou services pour venir en aide aux autres.
  - Pour mieux **préparer les entreprises au rebond** lors de la reprise de l'activité, une offre de **formations en ligne** a été déployée par le service Formation continue de la CMAI 24. Totalelement prises en charge et adaptées à chaque profil d'entreprise, elles doivent permettre de les accompagner au mieux durant cette période difficile mais aussi après.
  - Les informations sur les mesures d'accompagnement et la réglementation mises en place sont régulièrement partagées via les **réseaux sociaux et le site internet** de la CMAI. L'information est aussi relayée par la **presse locale**, écrite ou audiovisuel.

## [Direccte Nouvelle Aquitaine](#)

Aide financière exceptionnelle à destination de tous les artisans et commerçants.

[Direccte.gouv.fr](http://Direccte.gouv.fr)

Les mesures d'urgence du gouvernement :



## [Renforcement des mesures de soutien économique](#)

1 fichier·s 562.93 KB

[Télécharger](#)

## [Reports du paiement de la taxe foncière pour les entreprises](#)



## [Reports du paiement de la taxe foncière pour les entreprises](#)

1 fichier·s 407.75 KB

[Télécharger](#)

[Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales \(Urssaf, impôts directs\)](#)

[Remise d'impôts directs](#)

[Aide aux paiements des loyers](#)

[Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs](#)

[Obtenir un prêt de trésorerie garanti par l'État](#)

[Négocier un rééchelonnement des crédits bancaires](#)

[Dispositif de chômage partiel](#)

[Médiateur des entreprises en cas de conflit](#)

[Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices](#)

### **Les plans de soutien sectoriels**

[Plan en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat et des indépendants](#)

[Mesures de soutien au secteur du livre](#)

[Mesures de soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics](#)

[Plan de soutien aux entreprises technologiques](#)

[La transition écologique au cœur du plan de soutien à l'automobile](#)

[Plan de soutien au secteur touristique](#)

Pour informer les professionnels, dont l'activité doit faire face à la crise du Covid-19,

un nouveau numéro d'appel : **0806 000 245**

L'appel est non surtaxé. Il s'agit du prix d'un appel local.

## Soutien au développement du commerce en ligne



## Soutien au développement du commerce en ligne

1 fichier·s 413.04 KB

[Télécharger](#)

Informations pour les indépendants :

<https://www.economie.gouv.fr/covid-mesures-independants>



Informations pour les salariés :  
[Travail-emploi.gouv](https://www.travail-emploi.gouv.fr)